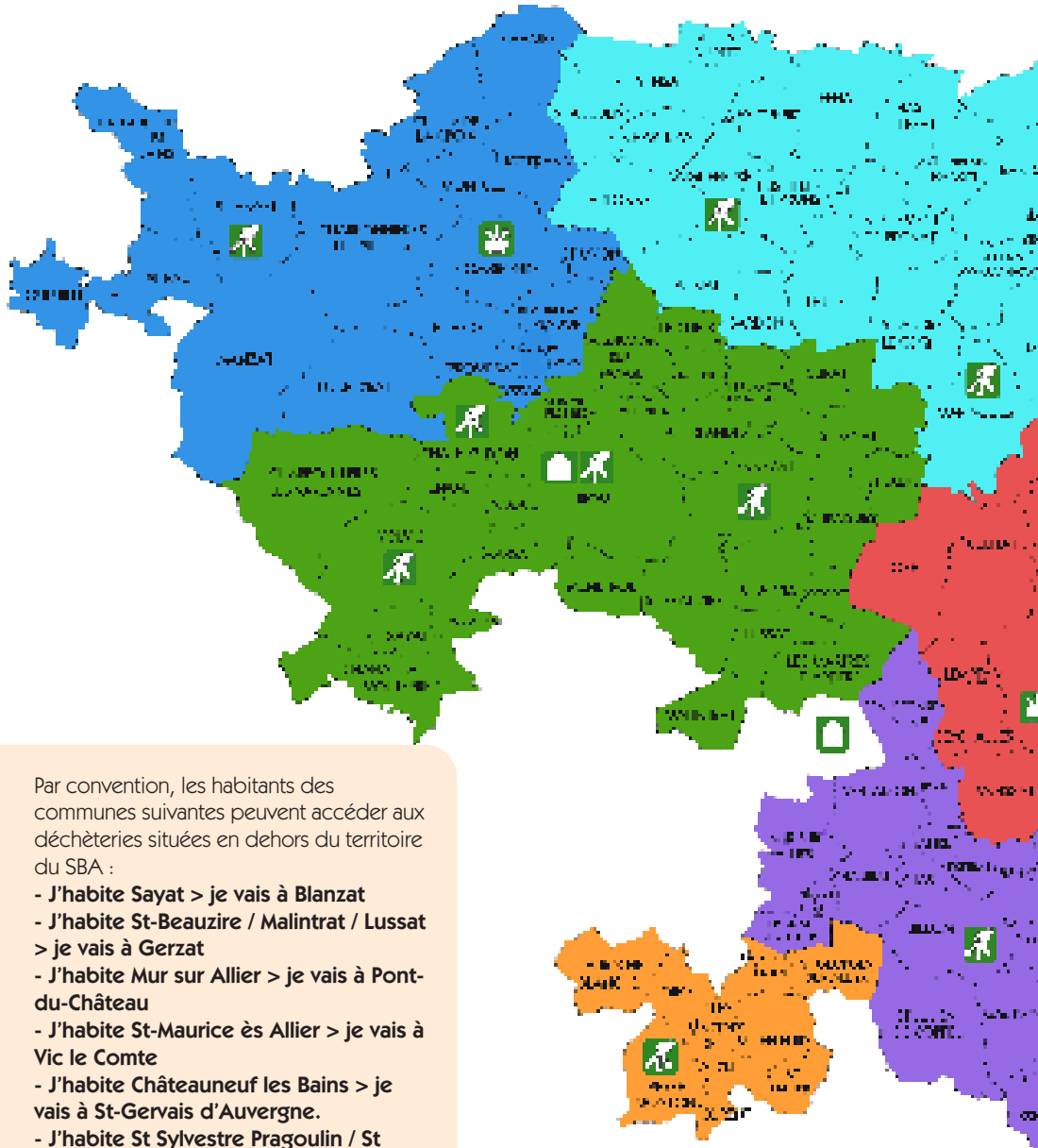


Mon Petit Guide des Déchèteries et Pôles de Valorisation



Trouvez la déchèterie la plus proche



Par convention, les habitants des communes suivantes peuvent accéder aux déchèteries situées en dehors du territoire du SBA :

- J'habite Sayat > je vais à Blanzat
- J'habite St-Beauzire / Malintrat / Lussat > je vais à Gerzat
- J'habite Mur sur Allier > je vais à Pont-du-Château
- J'habite St-Maurice ès Allier > je vais à Vic le Comte
- J'habite Châteauneuf les Bains > je vais à St-Gervais d'Auvergne.
- J'habite St Sylvestre Pragoulin / St Priest Bramefant / Mons > je vais à St-Yorre

*Fermeture les jours fériés.

LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES DE 9H À 12H30 ET DE 13H45 À 18H

du lundi au samedi

BILLOM (chemin de la Barbarade)

RIOM (RD 211, lieu-dit Maupertuis)

VEYRE-MONTON (RD 213, lieu-dit La Nave)

du mardi au samedi

AIGUEPERSE (RN9, lieu-dit Les Granges)

CHATEL-GUYON (chemin La Croix des Roberts)

COMBRONDE (parc de l'Aize, rue de Belgique)

- **pôle de valorisation**

ENNEZAT (route d'Entraigues, lieu-dit Champ Poury)

LEZOUX (ZI Les Hautes) - **pôle de valorisation**

MARINGUES (route de Luzillat)

VOLVIC (chemin des Prades)

mardi, vendredi et samedi (été)

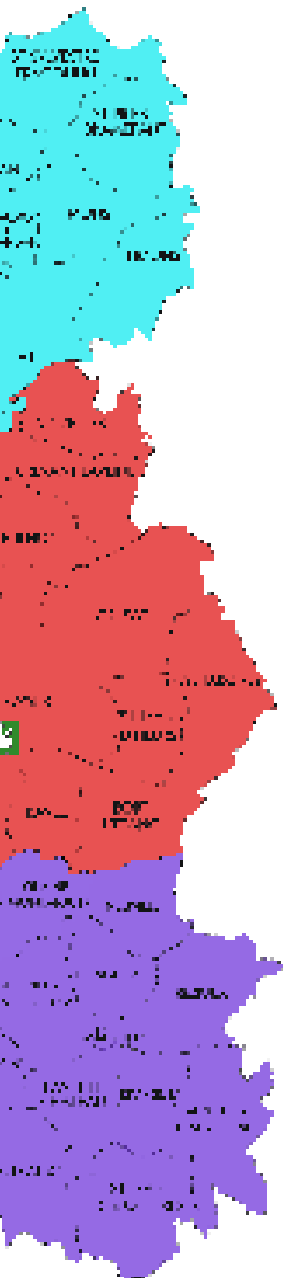
mardi et samedi (hiver)

SAINT-ANGEL (route de la Vareille)

tous les jours !

VÉGÉTERIE DE COMBRONDE (parc de l'Aize, rue de Belgique) pour les déchets verts de 7h à 21h (quand le pôle est fermé)

À retenir : les samedis sont exclusivement réservés aux particuliers ; les tracteurs et remorques agricoles sont interdits sur les sites



C'est quoi une déchèterie ? C'est quoi un pôle de valorisation ?

La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et réglementé où les usagers peuvent déposer leurs déchets, autres que les ordures ménagères et les emballages recyclables déjà collectés dans les poubelles ou les Points d'Apport Collectifs.

Un pôle de valorisation c'est une déchèterie 2.0, qui permet plus de tri et plus de réemploi et de valorisation. Sur les pôles, il est possible de troquer des objets ou des matériaux.



Le rôle et les missions du(de la) gardien(ne)

Le gardien assure le bon fonctionnement de chaque site, régule l'affluence et veille au respect du règlement intérieur.

Il vous accueille, vérifie votre droit d'accès, identifie la nature de vos déchets et vous indique où les déposer. Il reste à votre disposition en cas d'interrogation sur votre dépôt. Il enregistre le type et la quantité de déchets déposés.

Attention, les gardiens ne sont pas habilités à décharger vos déchets.

Comment accéder aux déchèteries ?

La gestion des accès aux déchèteries du SBA est informatisée. Une carte d'accès* est ainsi obligatoire pour pouvoir effectuer ses dépôts. Elle vous est demandée à votre arrivée. Sur place, le gardien vous informe et vous aide, il contrôle les matériaux apportés et vérifie le tri effectué au préalable. Il peut refuser les déchets non traités sur le site.



Pour les particuliers, l'accès n'est pas facturé. Les usagers hors territoire du SBA et concernés par une convention (voir p2), accèdent selon les mêmes conditions que les usagers du SBA.



Les professionnels peuvent utiliser les déchèteries et pôles de valorisation moyennant l'acquiescement d'une redevance spécifique, liée à l'accès et aux quantités déposées.



Les dépôts de ferraille, cartons, papiers, plastique dur et déchets relevant de la PMCB sont gratuits :

Pour en savoir plus scanner le QR code



* formulaire de demande de carte en dernière page.

Je peux déposer



Végétaux



Pneumatiques



**Ecomaison
Plastique**
à Billom, Riom, Lezoux,
Combronde



Polystyrène
à Riom, Veyre-Monton,
Lezoux et Combronde



Huile de vidange
sauf à Châtel-Guyon



**Encombrants
non-recyclables**



Métaux



**Déchets de soins
à risque infectieux**
sauf à Châtel-Guyon et
Combronde



**Réemploi et
réutilisation**
à Lezoux, Riom, Veyre-
Monton et Combronde



**Articles de
bricolage et de
jardin (ABJ)**
(non thermiques)



**Articles de
bricolage et de
jardin thermiques**
à Lezoux et Combronde



**Articles de sport
et de loisirs (ASL)**
à Lezoux et Combronde



Gravats



**Huiles
alimentaires**
sauf à Châtel-Guyon



Bois



**Batteries au
plomb**



Textile



Plâtre



Cartons



**Piles et
accumulateurs**



**Cartouches
d'encre**



Mobilier



Verre

à Combronde, Lezoux et
Châtel-Guyon



Capsules



Papiers



**Ampoules et
néons**



Radiographies



**Déchets
d'équipements
électriques et
électroniques
(DEEE)**



**Déchets
dangereux des
Ménages (DDM)**
sauf à Châtel-Guyon



Je ne peux pas déposer



Médicaments



Explosifs



Cadavres et déjections d'animaux



Amiante et déchets radio-actifs



Bouteille de gaz



Bouteille d'oxygène



Pneumatiques ou plastiques agricoles, produits phytosanitaires ou pharmaceutiques pour les professionnels

↓
Dépôt d'amiante lié possible sur rendez-vous et selon conditions au 04 73 647 444



Des colonnes semi-enterrées sont à votre disposition à l'entrée des sites



Emballages



Ordures ménagères



Les règles

- Prevoir son temps de déchargement ;
- Attendre qu'un gardien vous accueille vous oriente ;
- Se garer en marche arrière sur les quais ;
- La vitesse est limitée à 10km/h ;
- Respecter les consignes de tri ;
- Confier vos déchets dangereux (DDM) au gardien ;
- Ne pas monter sur les bordures des quais ou sur les plateformes de véhicules ;
- Veiller à ce que les déchets ne tombent pas sur la plateforme ;
- Ne pas descendre dans les bennes ;
- Laisser le quai propre à l'aide de balais et de pelles ;
- Les enfants ainsi que les animaux de compagnie doivent rester dans le véhicule ;
- Aucun dépôt sauvage n'est toléré (135€ d'amende) ;
- Ne pas uriner en extérieur, fumer ou déverser des produits dangereux sur le sol.

Dans les pôles de valorisation, à la différence des déchèteries :

- Le stationnement en marche arrière n'est pas obligatoire
- Les dépôts se font à plat
- Les enfants peuvent accéder aux espaces pédagogiques et de réemploi



Que faire avant de venir en déchèterie ?

Soyez prévoyant, anticipez votre heure d'arrivée et votre temps de vidage pour respecter les horaires.

Triez vos déchets

Faire un pré-tri de vos déchets lors du chargement de votre véhicule facilitera l'identification du dépôt pour l'agent de déchèterie et vous fera gagner du temps une fois sur le site.



Que faire avant de jeter ?

Il existe de nombreuses solutions avant de jeter un déchet en bon état : s'il n'est plus utile pour vous il peut l'être pour d'autres. Demandez-vous :

- s'il peut être réparé ?
- s'il peut être donné ?
- s'il peut être vendu ?

Par ces trois questions, vous pourrez favoriser la réutilisation de votre objet en évitant de le jeter alors qu'il pourrait resservir. Aujourd'hui, le Syndicat du Bois de l'Aumône vous permet de donner une seconde vie à vos objets.

Les caissons de réemploi

Les déchèteries de Riom, Veyre-Monton et Saint-Angel vous proposent des caissons « réemploi ». Vous pouvez y déposer vos objets en bon état, mais pas que... Ces caissons collectent les jeux, jouets, le matériel de puériculture, les bibelots, les livres, la maroquinerie, le petit outillage, la vaisselle ...

Les sacs fermés et mélangés ne sont pas acceptés. Des PAC se trouvent à l'entrée des sites pour y déposer vos ordures ménagères ou vos déchets recyclables.

Des déchets non conformes ou jetés dans les mauvaises caisses ne pourront pas être recyclés.

Zoom sur nos pôles de valorisation

Un pôle de valorisation est une déchèterie mais en mieux ! La priorité est donnée au réemploi, puis au recyclage pour réduire notre quantité de déchets non-recyclables. Les pôles de valorisation de Lezoux et de Combronde offrent davantage de services, des facilités de tri et de stationnement et un maximum de sécurité. Sur les sites, des chariots sont également à votre disposition.

Broyat, Compost & Gravat

Venez récupérer gratuitement du broyat et du compost sur les sites, issus de vos dépôts de déchets végétaux. Du gravat concassé est aussi mis à votre disposition.

La Tik'Bou

Cette boutique inversée est dédiée au réemploi et vous permet de déposer des objets afin qu'ils puissent être réutilisés par d'autres. En quelques mots : déposez, prenez, échangez !

Le jardin pédagogique

Découvrez toutes les techniques de jardinage au naturel et de réduction des déchets (composteur, haie sèche, poulailler...).

La végéterie

Pour jeter les déchets verts même quand le pôle est fermé 7j/7 de 7h à 21h. Cet espace est uniquement réservé aux usagers particuliers, munis d'une carte SBA.

**Uniquement sur le pôle
de Combronde.**



Que deviennent vos dépôts ?



Les papiers et les cartons sont épurés, désencrés et utilisés pour créer de nouvelles pâtes à papier et à cartons.



Le textile peut faire l'objet d'un don ou sera revalorisé de façon à éviter la sur-production de tissus.



Le verre sera fondu et ensuite réutilisé pour former de nouveaux contenants.



Les piles et accumulateurs seront dépollués, purifiés et recyclés.



Le mobilier sera démantelé puis revalorisé en matière ou en énergie.



Les encombrants non-recyclables seront incinérés sur le site de Vernéa pour produire de l'énergie.



Les végétaux seront broyés ou compostés.



Les articles de bricolage et de jardin seront soit repris pour être réparés soit démantelés pour être recyclés.



Les DEEE seront démantelés puis triés par matière (plastique, piles, carte électronique, verre, métaux, ...) pour être recyclés.



Les métaux seront
refondus pour fabriquer
de nouvelles pièces.



Les gravats seront broyés
puis utilisés pour les
travaux publics.



Le bois sera broyé et
valorisé en matière
(meubles).



Le plâtre sera recyclé en
de nouvelles plaques.



Les pneumatiques seront
revalorisés en énergie
(combustion) ou en
matière (aire de jeu).



Les déchets dangereux
des ménages seront
incinérés pour éviter
toute contamination.



Demander sa carte d'accès aux déchèteries et aux P.A.C.

Formulaire à remplir puis renvoyer au SBA, 13 rue Joaquin Perez Carretero, Zone de Layat II,
63 200 Riom (avec justificatif de domicile). La première attribution est gratuite.
ou formulaire en ligne sur www.sba63.fr

* Champs obligatoires

NOM *

PRENOM *

ADRESSE *

CODE POSTAL *

COMMUNE *

TELEPHONE*

E-MAIL

DATE ET COMMUNE
DE NAISSANCE*

Le .. / .. / à

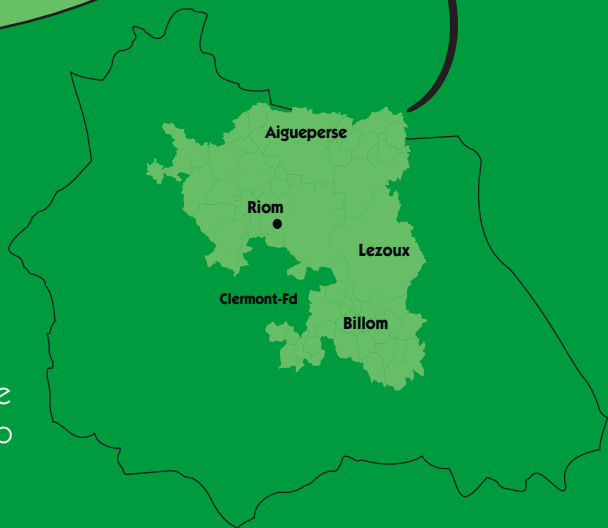
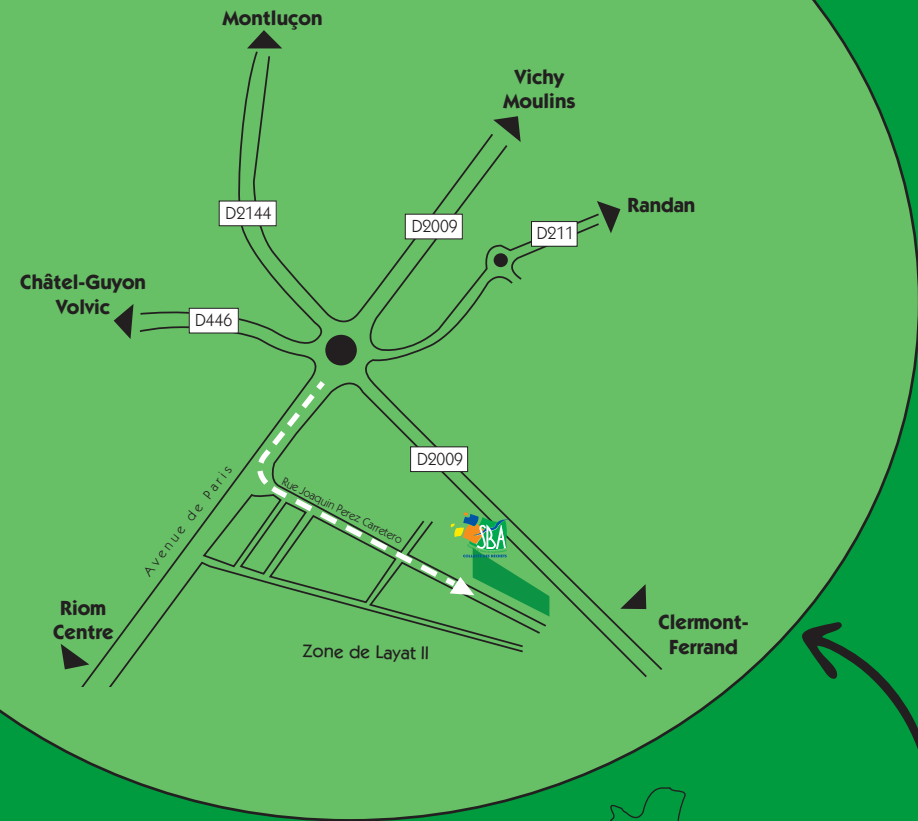
Nature de la Demande*

- Première demande
- Renouvellement

Confirmation de commande

- S'il s'agit d'un renouvellement de carte, je m'engage à
payer la somme de 15 euros

*justificatif de domicile (attestation d'achat ou bail de location)



Syndicat du Bois de l'Aumône
 13 rue Joaquin Perez Carretero
 Zone de Layat II
 CS 10025
 63200 Riom cedex

04.73.647.444
 conseilusager@sba63.fr
 www.sba63.fr